



**Commune de
RIVES-D'AUTISE
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**PROCES VERBAL INTEGRAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de RIVES-D'AUTISE se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de Nieul sur l'Autise, sous la présidence de M. BOSSARD Michel, Maire de Rives-d'Autise.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice: 23
- présents : 15
- votants : 21

Date de la convocation : 30.04.2024
Date de l'affichage : 30.04.2024

Assistaient à la réunion : M. BOSSARD Michel, Mme MOINARD Mélanie, M. GEROME Philippe, Mme VIGEANT Catherine, M. OUVRARD Roland, Mme MALLET Sophie, M. POITIERS Dominique, Mme BOBIN Evelyne, M. BAUDON Florent, M. FRITSCH Serge, M. COIRIER Daniel, Mme SIMON Christie, Mme FLANDIN THONIEL Viviane, Mme CAQUINEAU Florence et M. BUGEAUD Cyril.

Excusés : Mme RISTOR Mathilde (bon à pouvoir à Mme MOINARD Mélanie), M. COIRIER Jannick (bon à pouvoir à M. GEROME Philippe), M. CHAUVET Bruno (bon à pouvoir à Mme VIGEANT Cathy), Mme LACLARE Delphine (bon à pouvoir à Mme BOBIN Evelyne), M. BRODEAU Flavien (bon à pouvoir à M. BOSSARD Michel), Mme NALLET Marlène (bon à pouvoir à Mme MALLET Sophie) et M. POITIERS Patrice.

Absent : Mme PAGEL GUICHET Sandrine.

Secrétaire de séance : Mme MALLET Sophie.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme MALLET Sophie.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 08 avril 2024

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 08 avril 2024. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 2 points sont ajoutés à l'ordre du jour de cette séance du Conseil Municipal. L'Assemblée ne s'y oppose pas.

Monsieur le Maire indique également que la question diverse sur la DIA sera abordé lors des informations DPU.

INFORMATION SUR LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION :

Section de fonctionnement :

- Devis de la SARL Blanchisserie services de Niort pour le nettoyage des draps housse et plats du Centre du Vignaud pour un montant de 506,84 € TTC.
- Devis de l'EIRL ARNAUD Matthieu pour des travaux de réfection de gouttière en zinc et descente de dalle sur divers bâtiments communaux pour un montant de 11 881,58 € TTC.
- Devis de VPI Eurofeu pour le remplacement des treuils de trappe de désenfumage au Centre du Vignaud pour un montant de 1 240,53 € TTC.

Section d'investissement :

- Devis de Boutin pour l'acquisition d'un perforelieur pour les services administratifs pour un montant de 205,73 € HT.
- Devis de la société de Stores-Vendée pour l'acquisition de stores à bandes verticales et stores enrouleur pour les bureaux et la salle du Conseil de la mairie de Nieul pour un montant de 2 151,40 € HT.
- Devis de Jardiland pour l'achat de plantes d'ornements pour les bureaux de la mairie et le Centre du Vignaud pour un montant de 294,30 € HT.
- Devis de Mr Hans BJARSTAL pour l'acquisition de deux armoires ignifuge papier pour les mairies de Nieul et de Oulmes pour un montant de 5 759,04 € HT.

Information DPU :

- AM 140 ; 5 rue du Petits Fiefs (les Carrières), Nieul-sur-l'Autise, appartenant aux Consorts RAISON.
Acquéreur : Mme GAROT Marine.

➤ DIA vente local boulangerie Nieul-sur-l'Autise.

Monsieur le Maire annonce aux élus qu'il a rencontré Mme LAVAUD. Celle-ci a annoncé qu'elle et son conjoint, Mr LAVAUD vont cesser leur activité et qu'ils mettent en vente les murs qu'ils occupent actuellement au 8 Place du Forail. Le Fonds de commerce n'est pour sa part pas en vente. Elle a informé Monsieur le Maire qu'une offre d'achat a été faite par Mr et Mme MATHÉ Rodolphe, commerçant boucher dans le local communal 17 rue Pierre Brisson.

Monsieur le Maire a donc rencontré Mr et Mme MATHÉ. Ces derniers confirment se porter acquéreur des murs. Le Conseil Municipal n'use pas de son droit de préemption sur ce local afin de laisser les nouveaux acquéreurs développer leur projet. Il n'y aura plus de production de pain sur la commune. En effet, ces derniers se fourniront à Damvix. Mme MATHÉ, qui tiendra le point de vente avec sa fille, voudrait développer des offres en

pâtisseries, viennoiseries, sandwicheries, et réfléchit pour des pizzas et des kebabs. Normalement différents types de pains et de baguettes seront mis en vente avec la volonté de privilégier les produits locaux. Ils souhaitent également proposer des consommations à prendre sur place comme du café. L'espace intérieur doit être réaménagé avant d'envisager l'ouverture de l'enseigne espérée pour le mois de juin.

2024-05-01 | TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES - ANNEE 2024-2025

Madame MOINARD Mélanie, Maire délégué de Nieul sur l'Autise, propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs appliqués sur l'année scolaire 2023/2024 pour la rentrée prochaine pour le restaurant scolaire à savoir :

Restaurant scolaire :

- Repas enfants : 3,25 €
- Repas 3ème enfant et plus : 1,67 €
- Repas adultes : 5,25 €
- Repas exceptionnel : 3,75 €
- De préciser que tout enfant inscrit à la cantine paiera son repas, sauf justificatif ou prévenance avant onze heures.

Madame Mélanie MOINARD Maire délégué de Nieul sur l'Autise, propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs appliqués sur l'année scolaire 2023/2024 pour la rentrée prochaine pour la garderie périscolaire à savoir :

Garderie périscolaire :

- 0,90 € / demi-heure / enfant (goûter compris)
- 0,45 € sur le créneau horaire de 8h30 / 8h50h
- 0,45 € si l'enfant est déposé à partir de 7h15 (uniquement sur le site de Nieul)
- Gratuité pour le 3ème enfant
- Toute demi-heure commencée et entamée sera due
- La garderie ferme à 19h00, tout dépassement sera facturé 3,10 € le quart d'heure par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs des services périscolaires présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2024/2025.

2024-05-02 | SYDEV – CONVENTION POUR LA SUBVENTION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'HORLOGE DE L'ARMOIRE DE LA RUE DU PARC

Le SyDEV propose une convention de travaux de rénovation de l'horloge de l'armoire 003 de la rue du Parc. Cette opération entre dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public menés par le SyDEV. Le montant des travaux est de 1 133,00 € HT (soit 1 360,00 € TTC).

Le SyDEV prend à sa charge 50 % du coût et la participation de la commune s'élèvera donc à 567,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

2024-05-03

SYDEV – CONVENTION POUR LA SUBVENTION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS PUBLICS « ECOLE DE OULMES »

Monsieur le Maire expose qu'une convention doit être passée avec le SyDEV fixant les modalités techniques et financières de réalisation d'opérations de rénovations énergétiques des bâtiments publics.

Cette convention a pour objet de définir les conditions de versement d'une subvention par le SyDEV à la commune de Rives-d'Autise pour la rénovation thermique de l'école de Oulmes. Le montant total de l'aide apportée par le SyDEV se chiffre à 117 866 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

Mme MOINARD Mélanie informe les élus que l'éclairage public sera maintenu plus longtemps pour les manifestations organisées en soirée.

2024-05-04

ADEME – CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS A LA SALLE DES FETES DE NIEUL

Monsieur le Maire expose qu'une convention de financement « investissement » doit être passée avec l'ADEME fixant les modalités techniques et financières de réalisation d'opérations dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial.

Cette convention a pour objet de définir les conditions de versement d'une subvention par l'ADEME à la commune de Rives-d'Autise pour les travaux d'installation d'une chaufferie bois granulés à la salle des fêtes de Nieul dans le cadre des travaux de rénovation thermique de ce bâtiment. Le montant total de l'aide apportée par l'ADEME se chiffre à 17 220 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

2024-05-05

ADEME – CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS A L'ÉCOLE ET AU RESTAURANT SCOLAIRE DE OULMES

Monsieur le Maire expose qu'une convention de financement « investissement » doit être passée avec l'ADEME fixant les modalités techniques et financières de réalisation d'opérations dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial.

Cette convention a pour objet de définir les conditions de versement d'une subvention par l'ADEME à la commune de Rives-d'Autise pour les travaux d'installation d'une chaufferie bois granulés à l'école et au restaurant scolaire de Oulmes dans le cadre des travaux de rénovation thermique de ces bâtiments. Le montant total de l'aide apportée par l'ADEME se chiffre à 13 020 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

2024-05-06 ACQUISITION FONCIERE TERRAIN JEAN-LUC PORCHET A OULMES - ANNULATION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-11-11, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZO n°107, d'une superficie de 781 m² au prix global de 1 500 € (mille cinq cent euros) et de prendre aussi en charge les frais notariés.

Monsieur le Maire précise que le notaire a indiqué à M. PORCHET Jean-Luc que la vente de ce terrain ne lui permettrait plus d'avoir un accès direct à la voirie communale.

Monsieur le Maire annonce qu'après concertation, l'acquéreur de la parcelle cadastrée section ZW n°31 se porterait également acquéreur de la parcelle cadastrée section ZO n°107.

L'acte notarié doit préciser que la commune bénéficiera d'une servitude de passage pour permettre aux entreprises de pompes funèbres d'accéder, par l'extérieur, à certaines concessions situées dans le cimetière de Oulmes.

Il est donc proposé d'annuler la délibération n°2023-11-11 afin que la commune de Rives-d'Autise renonce à l'achat de la parcelle cadastrée section ZO n°107.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ANNULE la délibération n°2023-11-11 d'acquisition de la parcelle cadastrée section ZO n°107, d'une superficie de 781 m² au prix global de 1 500 € (mille cinq cent euros).
- PRENDRA en charge les frais d'acte de constitution de servitude, soit une provision de 760 €.

2024-05-07 VENTE DE MATÉRIELS ET MOBILIERS COMMUNAUX – TARIFS COMPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-04-08, le Conseil Municipal a validé des tarifs de vente de matériels et mobiliers appartenant à la commune.

Cependant, il convient de compléter la liste existante. Il propose donc au Conseil Municipal de fixer les tarifs complémentaires correspondants.

La date de la vente est fixée au samedi 25 mai 2024.

CATEGORIE	QUANTITÉ	MISE A PRIX
Table grise + rallonges	1	2,00 €
Bannette de bureau	6	0,50 €
Lot de 11 dossiers suspendus	3	1,00 €
Classeur avec pochettes transparentes	3	0,50 €
bureau bois 2 tiroirs		5,00 €
Ecran ordinateur avec câbles Fujitsu	1	15,00 €
Combiné 2 téléphones Alcatel bleu et blanc	1	3,00 €
Support papier toilette blanc	2	0,50 €

Ecran ordinateur avec câbles Fujitsu pied large	1	10,00 €
Ecran ordinateur avec câbles HANNS.G	1	10,00 €
Classeur vide	23	0,20 €
Ecran ordinateur avec câbles IBM	1	5,00 €
Ecran ordinateur avec câbles Philips	2	15,00 €
Répartiteur d'écrans	1	5,00 €
Ecran ordinateur avec câbles Iiyama	1	10,00 €
Ecran ordinateur avec câbles LG	1	15,00 €
Clavier ordinateur Logitech USB	1	5,00 €
Clavier ordinateur HP USB	1	5,00 €
Clavier ordinateur DACOMEX USB	1	5,00 €
Clavier ordinateur Fujitsu filaire rond	2	3,00 €
Support unité centrale métal	2	3,00 €
Câble alimentation 3m	1	2,00 €
CATEGORIE	QUANTITÉ	MISE A PRIX
Scanner de bureau CANON	1	8,00 €
Onduleur EATON 5P 850VA (avec 2 câbles)	1	10,00 €
Chaise mouchetée	1	1,00 €
chaise bois	1	1,00 €
Lot 2 tabourets pliants	1	1,00 €
Table	1	5,00 €
Rideaux	3	2,00 €
Bureau 1 pied	1	5,00 €
Planche bois	33	1,00 €
Bloc 4 néons carrés	6	1,00 €
Cafetière	1	2,00 €
Bouilloire	1	2,00 €
Support lumières néons	5	1,00 €
Luminaire néons	24	1,00 €
Table pliante	1	10,00 €
Onduleur TRUST	1	10,00 €
Bureau couleur bois + angle	1	5,00 €
Tableau blanc	1	1,00 €
Fauteuil bureau	1	1,00 €
Lecteur DVD	1	10,00 €
Lot chaises en paille	1	5,00 €
Ancien vidéoprojecteur salle des Ormes	1	25 €
Cartouches d'imprimantes HP 302		10 € l'unité
Ancienne sonorisation + enceintes salle des Ormes	1	50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE la mise en vente de ce mobilier et matériel.
- APPROUVE les tarifs de mobilier et matériel communaux ci-dessus.
- VALIDE que les paiements soient effectués uniquement en espèce et/ou en chèque.

2024-05-08 **BASSIN MOBILE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION BCNOBC POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR SPORTIF**

Monsieur le Maire rappelle qu'un bassin de natation mobile a été installé sur le territoire de la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise (CCVSA). Il permet d'assurer l'apprentissage de la natation pour les enfants des écoles du territoire.

La présente convention a pour objet la mise à disposition, par l'association, d'animateurs sportifs, à la commune de Rives-d'Autise, afin d'assurer des activités sportives aux enfants scolarisés dans les écoles publiques et privées de la CCVSA qui viennent utiliser l'équipement bassin mobile dans le cadre de l'enseignement de la natation à l'école.

La convention est conclue jusqu'à la date des vacances de la Toussaint 2024 et pourra être reconduite par tacite reconduction pour les prochaines années.

Le Basket Club Nieul-Oulmes Bouillé-Courdault (BCNOBC) verse à son animateur sportif la rémunération correspondante puis facturera le montant correspondant aux heures effectuées à la commune de Rives-d'Autise en fournissant un état récapitulatif des heures réalisées.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la convention avec le BCNOBC dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes des conventions tel que présenté ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le BCNOBC ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR :

2024-05-09	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'AMÉNAGEMENT DES RUES DE LA POSTE ET ALIÉNOR D'AQUITAINE
-------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de réaliser des travaux de d'aménagement des rues de la Poste et Aliénor d'Aquitaine.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Vendée, conformément aux dispositions du C.G.C.T, doit arrêter la liste des projets bénéficiaires du produit des amendes de police destiné aux communes de moins de 10 000 habitants.

Parmi les priorités retenues par le Conseil Départemental, un volet porte sur les aménagements qui permettent de renforcer la sécurité des usagers vulnérables que sont les piétons, les cyclistes et les conducteurs de 2 roues-motorisés (cheminements doux, élargissement de trottoirs, etc.)

Vendée Expansion, qui accompagne la commune sur ce projet, a estimé le montant global de cette opération à 309 207 € HT (travaux + honoraire de maîtrise d'œuvre).

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Département de la Vendée au titre des amendes de police pour le projet d'aménagement des rues de la Poste et Aliénor d'Aquitaine à hauteur :

- de 40 % du montant HT à savoir 123 682,8 € .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- SOLLICITE une subvention auprès au Conseil Départemental de la Vendée, au titre des amendes de police, dans les conditions évoquées ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cette demande de subvention.

2024-05-10	CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDÉE RELATIVE AU CODÉVELOPPEMENT
-------------------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée propose aux agents des collectivités et établissements la prestation de codéveloppement, une méthode innovante d'apprentissage et d'amélioration des pratiques professionnelles.

Il indique qu'un atelier à l'attention des Directeurs Généraux des Services et des Secrétaires Généraux se déroule au cours du premier semestre 2024 et annonce que le Secrétaire Général de Rives-d'Autise s'y est inscrit. Afin de pouvoir permettre à ce dernier d'assister à cet atelier, il convient de signer la convention avec le Centre de Gestion.

Il précise que la participation à cette prestation de codéveloppement à un coût financier et que sa durée est de 3 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- DIA vente local boulangerie Nieul-sur-l'Autise.

Cf. point information DPU en début de séance.

- Contractualisation d'un emprunt bancaire budget Centre du Vignaud.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remarques que la Trésorerie a faite au sujet du paiement de facture du budget annexe du Vignaud par le budget de la commune. Afin de régulariser cette situation, il sera proposé prochainement de contractualiser un emprunt bancaire sur le budget du Vignaud. Monsieur le Maire rappelle que la dernière échéance de remboursement de l'emprunt sur ce budget sera en 2025.

L'objectif de cet emprunt sera de couvrir certaines dépenses à venir sur la chaudière, la sauteuse en cuisine ou d'autres travaux divers.

- Problématique des incivilités au parc du Vignaud.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal, afin de l'autoriser à solliciter la police intercommunale à intervenir au parc du Vignaud en dehors des horaires de travail habituels. Il rappelle que cela engendrera un coût financier pour la commune qui paient les deux agents aux heures passées sur notre territoire.

Compte tenu des incivilités constatées sur le site du parc du Vignaud par certains conseillers municipaux eux-mêmes, et compte tenu des échos que d'autres ont sur ce qui se passerait dans le parc du Vignaud, le Conseil Municipal y est favorable.

- Installation de distributeurs à Oulmes.

Mme MALLET Sophie présente aux élus un nouvel emplacement sur la place Andrée Faucher. Elle précise que la surface d'emprise au sol d'un distributeur à pizza est d'environ 2m². Cette proposition fait l'unanimité. La validation de cet emplacement va permettre de solliciter Enedis afin d'étudier la demande de branchement électrique via un raccordement sur le réseau existant.

Le Conseil Municipal est également d'accord afin de demander simultanément auprès d'Enedis un branchement pour un distributeur de baguettes. L'emprise au sol de ce dernier est d'environ 1m²

- Élections européennes du 09 juin 2024

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024. La plupart des créneaux horaires pour tenir une ou des permanences sont pris. Il convient néanmoins de compléter ceux où ils manquent des élus. Le tableau de présence « excel » est complété directement et tous les créneaux sont remplis.

POINTS COMMISSIONS ET MAIRES DELEGUES – QUESTIONS DIVERSES

- Vie culturelle

Mme MALLET Sophie fait un rapide bilan de la journée en continue du Conseil Municipal des Enfants qui a été accompagné par l'Amicale des retraités pour les projets suivants :

- Les plantations au terrain de l'évêché à Nieul.
- La fabrication des bancs et des boîtes à livres (ateliers de peinture principalement) à Oulmes.

Concernant les élections à venir à l'automne 2024 des nouveaux représentants du CME, elle suggère que les élus adultes interviennent dès le mois de juin (au lieu de septembre) dans les écoles pour présenter aux parents et aux enfants le rôle d'un CME.

L'après-midi « jeux de sociétés », qui s'est déroulé sur Oulmes le mardi 30 avril, a accueilli environ 30 adultes et enfants. Il est regretté que les élus du CME, organisateur de l'événement, soient, pour la plupart, absents.

Mme MALLET Sophie annonce que 86 équipages sont attendus pour la venue du groupe camping-car Club Fleurette sur le territoire communal lors de la dernière semaine du mois de mai.

Un groupe d'une dizaine d'unité de camping-caristes a été présent du jeudi 2 mai au dimanche 5 mai sur la commune.

- Enfance-Education et animation de la vie locale

Mme VIGEANT Cathy n'a rien à signaler.

- Bâtiments / environnement

M. OUVRARD Roland indique que les travaux de rénovation thermique de l'école de Oulmes se déroulent conformément au planning pour le moment.

M. GEROME Philippe rappelle aux élus qu'il ne faut pas hésiter à solliciter la correspondante Ouest France pour les manifestations que la commune organise. Sinon, il ne paraîtra jamais d'article dans ce journal.

Mme MOINARD Mélanie transmet les remerciements du personnel enseignant de l'école publique suite à l'acquisition des nouvelles classes mobiles.

Elle informe qu'un groupe de jazz se produira le 10 juillet à l'Abbaye Royale Saint Vincent dans le cadre des « Estivales de Caractère ». La tête d'affiche 2024 est le chanteur Yves DUTEIL.

En l'absence de Mme RISTOR Mathilde, elle fait un point sur les manifestations à venir.

- Cérémonie du 8 mai : tout est prêt.
- Rives-d'Autis'amuse : 2 groupes ont été retenus. Pour l'un des groupes, 12 personnes seront à héberger le jour du concert. L'association du Jarlington accepte de gérer la buvette, mais plus forcément la restauration.
- Feu d'artifice pour la fête nationale du 14 juillet : il sera tiré le 13 juillet au parc du Vignaud.

Concernant le personnel communal, elle annonce que des agents titulaires sont toujours en arrêt.

M. BOSSARD Michel annonce au Conseil Municipal avoir rencontré Mme PAUGAM Virginie, qui gère la pharmacie de l'Abbaye, en compagnie de Mme MOINARD Mélanie et M. GEROME Philippe. L'objet de ce rendez-vous était d'évoquer les travaux envisagés par la pharmacienne pour son officine. Monsieur BOSSARD rappelle que le local appartient à la commune et que ce dernier n'a pas bénéficié de travaux de réaménagement depuis longtemps. Des travaux peuvent être envisagés sur l'année 2025. En amont, il conviendra de rechercher des aides financières pour accompagner la commune pour prendre en charge une partie du coût des travaux. Mme PAUGAM souhaiterait que les travaux se déroulent au printemps et en saison estivale, tout en maintenant son commerce ouvert au public.

M. BOSSARD Michel s'interroge également sur les locaux commerciaux communaux occupés par la boucherie et la supérette. Il faudra certainement prévoir quelques travaux avant la fin du mandat.

M. BOSSARD Michel informe le Conseil Municipal de l'obtention d'une subvention de l'Etat d'un montant de 68 800 € pour la création du bâtiment halle/guinguette dans le cadre de la DETR 2024.

Mme SIMON Christie demande si les chevaux actuellement sur l'île dans le prolongement du moulin de la meunerie peuvent rester jusqu'au dimanche 12 mai. M. OUVRARD Roland indique que l'entreprise Cotillon interviendra sur les fauches à compter du 13 mai donc cela ne pose pas de souci.

Mme SIMON Christie fait remarquer que des tuiles restent toujours sur le site des abris pique-nique du parc du Vignaud après l'intervention du prestataire. Monsieur le Maire va demander aux services techniques d'intervenir puisque ce dernier ne revient pas malgré les relances.

Le prochain Conseil Municipal sera :
- Le lundi 03 juin 2024 à 18h30.

* * * *
* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 06 mai 2024 à 20h25.

Le Maire
Michel BOSSARD



La secrétaire de séance
Mme MALLET Sophie